

Session d'orientation pour les membres du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

2 octobre 2018
15h – 17h
Salle XI

13COM



Page web

<https://ich.unesco.org/fr/13com>



PARTIE 1

Comité
intergouvernemental

24 États parties

- Élus par l'Assemblée générale selon les principes de répartition géographique et de rotation équitables
- Pour un mandat de quatre ans
- Tous les deux ans, l'Assemblée générale renouvelle la moitié des membres



Rôle du Comité

- Promouvoir les objectifs de la Convention
- Préparer et soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention
- Examiner les rapports sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel des éléments inscrits sur ses listes



Rôle du Comité

- Préparer et soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale un projet d'utilisation des ressources du Fonds
- Recommander à l'Assemblée générale l'accréditation d'organisations non gouvernementales
- Examine et décide du renouvellement de l'accréditation des ONG
- Inscrire sur les listes (LSU, LR) et sélectionner des BPS
- Octroyer l'assistance internationale supérieure à 100 000 dollars des États-Unis

Méthodes de travail

Textes fondamentaux

de la Convention de
2003 pour la sauvegarde
du patrimoine culturel
immatériel

Édition 2016

- Régies par le **règlement intérieur** du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- L'édition 2018 des Textes fondamentaux sera prochainement publiée

Sessions et participants

- Session ordinaire tous les ans (nov./déc.)
- Un délégué pour chaque membre du Comité, qui peut être assisté par des suppléants, des conseillers et des experts
- Également ouvert aux observateurs des États parties, des États non parties, des organisations intergouvernementales, des ONG accréditées, etc.
- Ouvert au public inscrit dans la limite des places disponibles





Sessions et participants

- Les frais de participation de représentants d'États parties en développement (membres ou non du Comité) peuvent être couverts par le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- '...celle-ci doit être réservée à des spécialistes du patrimoine culturel immatériel' (Article 5.4, Règlement intérieur du Comité)
- Seule une demande par expert par État membre peut être considérée pour une telle assistance du Fonds

Ordre du jour

Inclut l'examen des points

- inscrits dans le Règlement intérieur et les Directives opérationnelles
- que le Comité ou l'Assemblée générale a décidé, lors de ses sessions antérieures, d'y inscrire
- proposés par les États membres du Comité
- proposés par les États parties et la Directrice générale



Ordre des débats

- Seuls les intervenants approuvés par le Président
- Débat général
 - Priorité donnée aux membres du Comité
 - Puis aux observateurs (États parties, États non parties, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, etc.)



Ordre des débats

- Adoption des décisions
 - Seuls les membres du Comité peuvent intervenir

Cependant, l'article 22.4 :

- Adoption des décisions concernant les **candidatures, propositions et demandes**
 - Les États soumissionnaires, membres ou non du Comité, peuvent uniquement prendre la parole pour fournir des informations en réponse à des questions soulevées par les membres du Comité



Prise de décision

- Généralement par consensus
- En cas de vote :
 - Chaque État membre dispose d'une voix
 - Décision prise à la majorité simple (13)
 - Quelques décisions requièrent une majorité des deux tiers (16)
 - Modification ou suspension du Règlement intérieur
 - Convocation d'une session extraordinaire du Comité
 - Amender, supprimer ou ajouter des points à l'ordre du jour



Rôle du Secrétariat

- N'a pas de droit de vote
- Prépare le projet d'ordre du jour
- Prépare la documentation du Comité
- Assure l'exécution des décisions du Comité
- Assure la bonne conduite des travaux du Comité



Les organes du Comité intergouvernemental

LE BUREAU:

- Un Président, un ou plusieurs Vice-Président(s) et un Rapporteur – en pratique, cinq Vice-Présidents un de chaque groupe électoral
- Fixe la date, l'heure et l'ordre du jour des séances du Comité
- Approuve les demandes d'assistance internationale jusqu'à 100 000 dollars des États-Unis, y compris l'assistance préparatoire et l'assistances d'urgence
- Toute autre tâche confiée par le Comité

Les organes du Comité intergouvernemental

L'ORGANE D'ÉVALUATION :

- Composé de 12 membres élus par le Comité : 6 organisations non gouvernementales accréditées et 6 experts représentants d'États parties non membres du Comité
- Évalue les dossiers de :
 - la Liste de sauvegarde urgente,
 - la Liste représentative,
 - du Registre de bonnes pratiques de sauvegarde, et
 - demandes d'assistance internationale supérieure à 100 000 dollars des États-Unis
- Recommandations au Comité présentées sous forme de projets de décisions

Session d'information et d'échange sur la treizième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

2 octobre 2018
15h – 17h
Salle XI

13COM



PARTIE 2

**Treizième session
du Comité
intergouvernemental**



Date et lieu

- du lundi 26 novembre au samedi 1er décembre 2018
- au Centre international des congrès Swami Vivekananda (SVICC), à Port-Louis, République de Maurice
<http://www.svicc.mu>

novembre 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8



Langues de travail

-
- ‘Les langues de travail du Comité sont l’anglais et le français.’ (Article 41, règlement intérieur du Comité)
 - Une interprétation passive en espagnol (espagnol → anglais / espagnol → français) sera également proposée par l’Espagne

Membres du Comité

Groupe I

Autriche	2016-2020
Chypre	2016-2020
Pays-Bas	2018-2022

Groupe II

Arménie	2016-2020
Azerbaïdjan	2018-2022
Pologne	2018-2022

Groupe III

Colombie	2016-2020
Cuba	2016-2020
Guatemala	2016-2020
Jamaïque	2018-2022

Membres du Comité

Groupe IV

China	2018-2022
Japon	2018-2022
Kazakhstan	2018-2022
Philippines	2016-2020
Sri Lanka	2018-2022

Groupe V(a)

Cameroun	2018-2022
Djibouti	2018-2022
Maurice	2016-2020
Sénégal	2016-2020
Togo	2018-2022
Zambie	2016-2020

Groupe V(b)

Koweït	2018-2022
Liban	2016-2020
Palestine	2016-2020

Bureau

COMPOSITION:

- Président : S. Exc. M. Prithvirajsing Roopun (République de Maurice)
- Rapporteur : Mme Gabriele Detschmann (Autriche)
- Vice-Présidents : Chypre, Arménie, Guatemala, Philippines et Liban

Documents

- Documents de travail (ITH/18/13.COM/X) : requièrent une décision du Comité
- Documents d'information (ITH/18/13.COM/INF.X): ne requièrent aucune décision
- Numérotés en fonction du point de l'ordre du jour
- Candidatures, demandes et rapports sont également disponibles sur le site internet



Ils seront publiés en ligne d'ici le 29 octobre, 4 semaines avant la session du Comité

Page web

ON Y TROUVE LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Documents de travail
- Documents d'information
- Rapports périodiques sur la mise en oeuvre de la Convention
- Les candidatures, propositions et demandes
- La *page d'enregistrement en ligne* (liste préliminaire déjà en ligne)

Page web

<https://ich.unesco.org/en/13com>

<https://ich.unesco.org/fr/13com>

ich-amendments@unesco.org



PARTIE 3

**Calendrier
de la treizième session du
Comité intergouvernemental**

Lundi 26 novembre 2018

MATIN

- 1 Ouverture
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Observateurs
- 4 Adoption du compte rendu de la douzième session du Comité
- 5 Rapport du Secrétariat sur ses activités

Lundi 26 novembre 2018

APRÈS-MIDI



Fonds du patrimoine culturel immatériel :
contributions volontaires supplémentaires et autres questions



Examen des rapports des États parties sur la mise en oeuvre de la
Convention et l'état actuel d'éléments inscrits sur la Liste représentative
du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (*32 rapports*)



Examen des rapports des États parties sur l'état actuel d'éléments inscrits
sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde
urgente (*16 rapports*)

Mardi 27 novembre 2018

MATIN



Rapports des États parties sur l'utilisation de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel (*10 rapports*)



Réforme du mécanisme des rapports périodiques

Mardi 27 novembre 2018

APRÈS-MIDI

9

Questions afférentes au suivi des éléments inscrits sur les listes de la Convention

10

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2018

10a

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente (*7 candidatures*)

Mercredi 28 novembre 2018

MATIN

10h

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (*40 candidatures*)

APRÈS-MIDI

10h

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (*cont.*)

Jeudi 29 novembre 2018

MATIN

10b

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel (*cont.*)

Jeudi 29 novembre 2018

APRÈS-MIDI

10c

Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde
(2 propositions)

10d

Examen des demandes d'assistance internationale (1 demande)

Vendredi 30 novembre 2018

MATIN

10

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2018 (*cont.*)

11

Le patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence

12

Soumissions multiples de demandes d'assistance internationale

Vendredi 30 novembre 2018

APRÈS-MIDI

13

Réflexion sur la participation des ONG à la mise en œuvre de la Convention

14

Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2019

15

Nombre des dossiers soumis pour les cycles 2018 et 2019 et nombre des dossiers pouvant être traités pour les cycles 2020 et 2021

Samedi 1er décembre 2018

MATIN

16

Rapport du Groupe de travail ad hoc informel à composition non limitée

17

Suivi de la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO

Samedi 1er décembre 2018

APRÈS-MIDI

18

Date et lieu de la quatorzième session du Comité

19

Élection des membres du Bureau de la quatorzième session du Comité

20

Questions diverses

21

Adoption de la liste des décisions

22

Clôture